

**Délibération n°11**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
01 mars 2023

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
15 mars 2023

**Objet : Syndicat Mixte de l'Eau  
et de l'Assainissement (SMEA)  
de la Basse Limagne (ex-SIAEP  
Basse Limagne) – désignation  
des représentants de RLV :  
modification**

**L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 07 mars**, le conseil communautaire, convoqué le 01 mars 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, , M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**  
M FAURE Jean-Michel, Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents représentés ou suppléés :**

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
  
- M DUBOIS Gérard, conseiller communautaire unique de PESSAT-VILLENEUVE, remplacé par M FAURE Jean-Michel, conseiller communautaire suppléant,
- M GAUTHIER Patrice, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseillère communautaire suppléante.

**Absent :**

- Mme PANIAGUA Murielle.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M DESMARETS Pierre

**Rapport n°11 – Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) de la Basse Limagne (ex-SIAEP Basse Limagne) – désignation des représentants de RLV : modification**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu la délibération n°20200723.12.08 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 désignant les représentants de RLV au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Basse Limagne,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2023 modifiant les statuts en vigueur du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA),

Considérant les communes auxquelles la communauté d'agglomération s'est substituée au sein du syndicat :

- Au titre de la compétence « eau potable » : Chavaroux, Entraigues, Lussat, Malintrat, Les Martres d'Artière, Saint-Ignat, Saint-Laure, Sayat, Surat ;
- Au titre de la compétence « assainissement non collectif » : Entraigues, Saint-Ignat, Saint-Laure, Sayat et Surat ;

Considérant les modalités de représentation de la communauté d'agglomération au sein du syndicat :

- Eau potable : 10 délégués,
- SPANC : 2 délégués,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un représentant de RLV suite à la démission d'un élu issu de la commune de Malintrat,

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, et à l'unanimité, désigne les délégués suivants :**

<b>EAU POTABLE (10 représentants)</b>	<b>SPANC (2 représentants)</b>
Gérard LANGLAIS (Sayat)	- Arlette BERGER (Surat) - Antonio LUIS (Entraigues)
Marco CHORDA (Malintrat)	
Noel MESTRE (Chavaroux)	
Thierry DOREILLE (Les Martres d'Artière)	
Roland GRENET (Surat)	
Jean-Claude CIBERT-GOTON (Saint-Ignat)	
Didier COMBES (Entraigues)	
Agathe DEMAS (Lussat)	
Christian BLANCHARD (Saint Laure)	
Patrice GAUTHIER (Chappes)	

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 08 mars 2023***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*